

**Arrêté n°2026-261 portant désignation d'un membre représentant les personnels
administratif et techniques du conseil des sports de l'Université**

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L714-1 et D714-41 et suivants ;
- Vu les statuts du SUAPS et notamment l'article 4-1-c ;
- Vu l'arrêté 2025-318 en date du portant désignation des membres du Conseil des sports ;
- Vu l'appel à candidatures en date du 1^{er} septembre 2026 visant à pourvoir un siège vacant au sein du collège des personnalités désignées au sein du Conseil des sports ;
- Vu l'avis rendu par la Directrice du SUAPS ;
- Vu la désignation par la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 ;

Arrête :

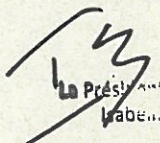
Article 1^{er} : Madame Mounia AFKIR est désignée en tant que membre du Conseil des sports, au titre des représentants des personnels administratifs et techniques de l'Université.

Article 2 : Le mandat du membre désigné ci-dessus prend effet à la date du présent arrêté, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 13 juin 2027.

Article 3 : Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site intranet et le site internet de l'Université.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 14/09/2026


La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Madame Mounia AFKIR

